



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE



Direction départementale  
des services vétérinaires  
de la Haute-Saône  
Service Santé et Protection  
Animales

## ATTESTATION

### ADHESION A LA CHARTE SANITAIRE D'UN ETABLISSEMENT D'ACCOUVAISON - FILIERE : *GALLUS GALLUS CHAIR*

Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la HAUTE-SAONE certifie que :

1- L'établissement d'accouaison appartenant à :

**STEF JACQUET FRERES - 70700 OISELAY**

Adhère à la charte sanitaire.

2- Les installations et le fonctionnement de cet établissement sont conformes aux exigences de la charte sanitaire instituée par l'arrêté du 26 Octobre 1998 modifié, relatif aux modalités de la participation financière de l'Etat à la lutte contre les infections à *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium, dans les troupeaux de reproduction de l'espèce *Gallus gallus* en filière chair.

CETTE ATTESTATION EST VALABLE JUSQU'AU VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX (25 SEPTEMBRE 2006)

FAIT A VESOUL, LE 26 SEPTEMBRE 2005



Pour le Directeur Départemental des Services  
vétérinaires le chef de service de santé et protection  
animale

  
Dr Vre Isabelle FRANZETTI

CETTE ATTESTATION DOIT ETRE RENDUE AU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES VETERINAIRES  
DES LA RADIATION DE LA CHARTE SANITAIRE.